

Le 3 mai 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le troisième jour de mai deux mille dix à vingt heures.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
- Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
- Siège no : 5 : VACANT
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Nommer un secrétaire pour la séance ordinaire du 3 mai 2010
 - 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010
 - 6.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2010
 - 7.0 Courrier et suivi
 - 8.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 9.0 Gestion financière :
 - 9.1 Dépôt du rapport financier 2009
 - 9.2 Embauche de Madame Danielle Bédard au poste de secrétaire
 - 9.3 Autoriser l'achat d'un ordinateur portable
 - 10.0 Environnement
 - 10.1 Tortue des bois
 - 11.0 Comptes à payer
 - 12.0 Varia :
 - 12.1 Heures d'ouverture du bureau municipal
 - 12.2 Nomination de Madame Danielle Bédard comme présidente d'élection
 - 12.3 Offre du plan d'action de traitement des archives
 - 12.4 Formation CCU
 - 12.5 Avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire
 - 13.0 Questions de l'assemblée
 - 14.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Yves Payette fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire avise les personnes présentes que la séance est enregistrée.

R10-05-085
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point varia :

- 12.1 Heures d'ouverture du bureau municipal
- 12.2 Nomination de Madame Danielle Bédard comme présidente d'élection
- 12.3 Offre du plan d'action de traitement des archives
- 12.4 Formation CCU
- 12.5 Avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire

Tout en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

R10-05-086
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 3 mai 2010

CONSIDÉRANT QUE Madame Hélène Lessard est absente à cette séance, il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Yves Payette comme secrétaire pour la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

R10-05-087
Procès-verbal
du 6 avril 2010

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010.

Etant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

R10-05-088
Procès-verbal
du 9 avril 2010

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2010.

Etant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2010 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire et l'inspecteur municipal, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

Gestion financière

R10-05-089
Dépôt des états
financiers 2009

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim dépose les états financiers pour l'année 2009, tel que préparés par la Firme Longchamps, Proulx CA Inc.

R10-05-090
Embauche de Mme
Danielle Bédard
comme secrétaire

CONSIDÉRANT QUE Madame Hélène Lessard est absente pour une période indéterminée, il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers, d'embaucher Madame Danielle Bédard comme secrétaire de la municipalité.

QUE son salaire soit de seize dollars l'heure (\$16.00/heure) pendant les trois premiers mois.

ADOPTÉE

R10-05-091
Achat d'un
ordinateur
portable

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable tient ses séances du conseil sans papier, il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité que la municipalité effectue l'achat d'un ordinateur portable pour une dépense maximale de huit cent dollars (\$800.00) incluant les taxes.

QUE le montant soit pris au poste « achat d'ordinateur » et au poste « papeterie » du budget 2010.

ADOPTÉE

Le 3 mai 2010

R10-05-092
Résolution pour
la conservation
de la
Tortue des bois

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et d'autres partenaires, incluant le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) ainsi que le Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic (GAFLM) ont réalisé depuis 2007 différents travaux visant la « tortue des bois » et son habitat sur le territoire de la MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE ces travaux ont permis d'approfondir grandement les connaissances sur la population de cette espèce dans les territoires des paroisses de Notre-Dame de Lourdes et Plessisville, ainsi que de Princeville;

ATTENDU QUE la « tortue des bois » est une espèce à statut précaire reconnue tant à l'échelle québécoise que canadienne, et que plusieurs menaces sont susceptibles d'affecter la survie à long terme de la population de l'Érable;

ATTENDU QUE de la presque totalité des propriétaires privés directement concernés par l'habitat de la « tortue des bois », incluant un important producteur de canneberge de la région, ont signifié leur intérêt à conserver et protéger cette espèce et son habitat, en signant une déclaration de conservation volontaire avec le CRECQ;

ATTENDU QUE le CRECQ a présenté à la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes les résultats de l'ensemble des travaux le 20 janvier 2010, et propose à la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes de signifier sa position en signant une déclaration d'intention qui vise à favoriser la conservation de l'habitat de la « tortue des bois »;

ATTENDU QUE suite à la compilation de l'ensemble des informations sur la question de la « tortue des bois » et de son habitat, il appert qu'il est important pour la collectivité de l'Érable d'aujourd'hui et de demain, de favoriser la survie de cette espèce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier, appuyé et résolu à l'unanimité que le maire de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes soit autorisé à signer la déclaration d'intention proposée par le CRECQ, afin de signifier clairement la sensibilité que la Municipalité Paroisse de Notre Dame de Lourdes a, relativement à la conservation et la protection de la « tortue des bois » ainsi que son habitat sur le territoire.

QUE par cette signature, la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes :

- reconnaît la valeur faunique et floristique exceptionnelle de la zone de protection de la « tortue des bois » sur les rivières Noire et Bourbon;
- contribue au maintien de la biodiversité pour les générations actuelles et futures;
- contribue à aménager le territoire de manière durable tout en tenant compte du fait que les habitats concernés sont en très grande majorité de tenure privée;
- prend acte des recommandations que le CRECQ formule quant à l'aménagement du territoire de ce secteur.

QUE la présente résolution soit acheminée au CRECQ.

ADOPTÉE

R10-05-093
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de trente quatre mille cent vingt dollars et 95 sous (\$34,120.95), et d'autoriser le secrétaire-trésorier d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Le 3 mai 2010

R10-05-094
Heures
d'ouverture du
bureau
municipal

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour les trois (3) prochains mois :

Lundi	13 h à 17 h
Mardi	9 h à 17 h
Mercredi	Fermé
Jeudi	13 h à 20 h
Vendredi	9 h à midi

ADOPTÉE

R10-05-095
Nomination d'une
secrétaire d'élection

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Danielle Bédard soit nommée comme secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

R10-05-096
Autoriser les
services
de Michel Pépin
HB Archivistes

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de M. Michel Pépin de l'entreprise HB Archivistes SENC pour le traitement des documents de la municipalité.

Que la dépense s'y rattachant soit prise au poste de surplus 2009.

ADOPTÉE

R10-05-097
Formation CCU

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les coûts relatifs à la formation du 6 mai 2010 à la MRC pour le CCU.

ADOPTÉE

Un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire a été déposé par Monsieur Réjean Dubuc, directeur général, au conseil municipal de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes.

Questions de l'assemblée

- Question en rapport avec le coût supplémentaire des vidanges
- Suivi des licences pour chien
- Règlement en rapport aux déchets qui trainent au bord des rues
- Suivi avec Clé du Bell (subvention pacte rural)
- Renard aperçu derrière la propriété de Mme Renée Leclerc
- Question en rapport avec la garderie.

R10-05-098
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h01.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales